



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question au Gouvernement n° 2303

Texte de la question

EMPLOI DES JEUNES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Grand, pour le groupe de l'UMP.

M. Jean-Pierre Grand. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'emploi et de la cohésion sociale.

Le Premier ministre a rappelé avec force à plusieurs reprises la double responsabilité du Gouvernement : d'une part, rétablir et garantir l'ordre public ; d'autre part, faire des quartiers dits sensibles des territoires comme tous les autres dans la République, avec les mêmes services publics, les mêmes perspectives d'avenir, et donc les mêmes chances pour tous.

Dans ce sens, en matière d'insertion professionnelle, le Premier ministre a décidé de renforcer l'incitation de retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux, de réserver 20 000 contrats d'accompagnement pour l'emploi et contrats d'avenir aux habitants de ces quartiers, d'inciter les collectivités locales et les entreprises à embaucher. Il a également annoncé la création de 15 zones franches urbaines en plus des 85 déjà existantes. Le Premier ministre a également décidé de mobiliser les agences pour l'emploi dans les 750 zones urbaines sensibles, afin qu'une solution spécifique - contrat-formation ou stage - soit proposée dans les trois mois à chaque jeune qui fait la démarche de se rendre à un entretien approfondi avec un conseiller.

Comme j'ai pu le constater dans mon département de l'Hérault, où sévit un fort chômage des jeunes, un tel accompagnement par des agents de l'ANPE, compétents et totalement mobilisés, est indispensable pour aider ceux qui cherchent à s'en sortir en trouvant un emploi ou en réalisant un projet.

Monsieur le ministre, nous sommes interrogés à la fois par les maires, les familles et les jeunes à la recherche d'un emploi. Pouvez-vous nous en dire plus sur les mesures que vous envisagez et nous indiquer comment vous comptez mobiliser rapidement et efficacement les services de l'État pour aider les plus jeunes de nos concitoyens au chômage ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

M. Jean-Louis Borloo, *ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement*. Monsieur le député Jean-Pierre Grand, vous avez parlé de rénovation urbaine et d'emploi pour les jeunes dans ces quartiers. Cette journée est celle des bonnes nouvelles. Nous venons en effet d'apprendre, par une dépêche de l'AFP, que les partenaires sociaux approuvent la hausse de 20 à 30 milliards d'euros des moyens consacrés au programme national de rénovation urbaine pour que nous puissions définitivement régler ce problème. Permettez-moi de les en remercier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Mais nous ne réussirons que si la lutte contre les discriminations et celle en faveur de l'emploi des jeunes vont de pair. Le Président de la République a annoncé hier la création d'un service civil volontaire. De plus, sur la demande du Premier ministre, je mobiliserai l'ANPE, qui offrira 20 000 contrats réservés aux jeunes des quartiers en difficulté et 20 000 places d'apprentissage dans les trois fonctions publiques. Par ailleurs, plus de 80 000 jeunes ont été reçus dans les missions locales et, dans un délai de trois mois, il sera proposé un contrat, un stage ou une formation à tous ceux qui ne sont pas couverts par les dispositifs actuels. C'est l'urbain et l'humain qui nous permettront de résoudre ce problème. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Grand](#)

Circonscription : Hérault (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2303

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : emploi, cohésion sociale et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 novembre 2005